



**RETROUVEZ
VOTRE CAHIER
SPORTS**
Pp 19, 20 et 23

BACHIR DJERIBI
**Le désarroi
des agences
de voyages** P7



PHOTO : SAMI K.

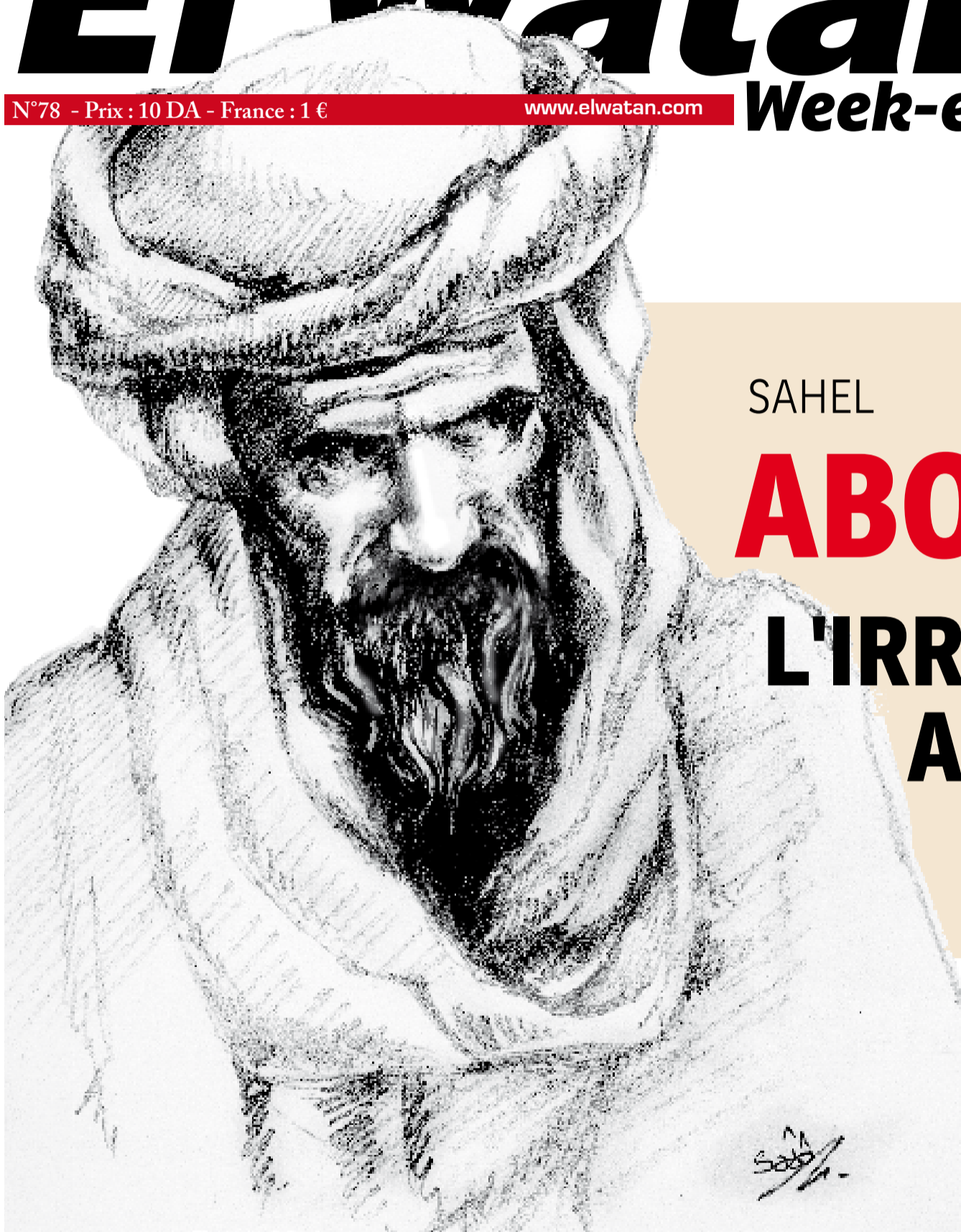
El Watan

Week-end

N°78 - Prix : 10 DA - France : 1 €

www.elwatan.com

Vendredi 1er octobre 2010



SAHEL

ABOU ZEID

L'IRRÉSISTIBLE ASCENSION

Pages 4 et 5

Renault Symbol
à partir de **772 000 DA***

soit une remise de **95 000 DA**
+ **1 an** d'assurance tous risques offert

STATIONNEMENT RÉSERVÉ
AUX V.I.P

OU
AUX PROPRIÉTAIRES
D'UNE RENAULT SYMBOL



www.renault.fr

2
ANS
DE GARANTIE

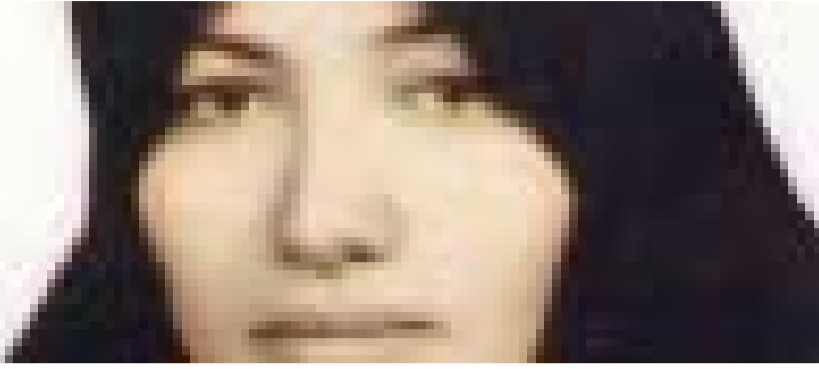
ALLIANCE
ASSURANCES

* PRIX EN TTC SANS TAXE VÉHICULES NEUFS.
DANS TOUT LE RÉSEAU RENAULT ALGÉRIE



PUBLICITÉ

Une nouvelle supercherie médiatique ?



Toute l'histoire tient dans ces quelques mots : « Une femme a été condamnée en Iran à la lapidation pour adultère. » Cette somme de termes à fort caractère émotionnel, mis bout à bout, a ému les consciences, et le président Sarkozy, remonté par l'essayiste Bernard-Henri Lévy, initiateur de la campagne et habitué des indignations sélectives, mobilise la France et l'Europe. Sauf que l'Iran, des sites comme le réseau Voltaire (www.voltairenet.org) ou agoravox (www.agoravox.fr) ou encore Jean Taffazzoli, spécialiste en géopolitique du Moyen-Orient, franco-iranien et président du groupe TRANS ASIA, ont une autre version. D'abord les faits. Fin 2006, une femme et deux hommes sont arrêtés en Iran pour le meurtre de M. Mohammadi-Ashtiani. L'enquête montre que Sakineh entretient plusieurs relations extraconjugales et a commandité le meurtre de son mari, elle est condamnée à mort par pendaison. Ensuite la campagne pour la défendre ; en 2009, Bernard-Henri Lévy s'émeut du sort de

l'Iranienne et prend sa chemise blanche pour faire pression sur l'Iran à travers les plateaux TV où il est régulièrement invité. Pour l'Iran, Sakineh a été condamnée pour meurtre et non pour adultère, elle et l'un de ses amants, Issa. Sakineh a avoué avoir empoisonné son mari et les deux meurtriers ont été condamnés en deuxième instance. En attendant que la cour de cassation (troisième instance) statue sur la régularité du procès, les peines sont suspendues, et puisqu'il faut par ailleurs un délai de 5 ans pour appliquer la peine capitale, Sakineh n'a pas été exécutée « à la fin du Ramadhan » comme l'avertissait Bernard-Henri Lévy, ajoutant cet énième terme émotionnel pour braquer encore plus l'opinion publique chrétienne. Condamnée en 2006, Sakineh n'a toujours pas été « lapidée » 4 ans plus tard et Bernard Henri-Lévy s'est réveillé en 2009 pour annoncer « l'imminence » de sa lapidation. Par ailleurs, Bernard-Henri Lévy parle de 20 cas de lapidation en Iran depuis l'accession de Ahmadinejad au pouvoir, mais aucun

document ne le prouve, seule une vidéo très floue datant de 1994 (soit de près de 20 ans) circule, et encore, avec un logo turc au bas de l'image, ce qui peut provenir de n'importe où. De fait, la lapidation n'existe plus dans le système judiciaire iranien, elle a été abolie peu après la fin de règne du Shah Réza Pahlavi, grand ami des Occidentaux.

PRÉPARER L'OPINION POUR UNE INVASION

Si quelques juges dans des provinces éloignées s'amuse parfois à statuer sur la lapidation, c'est à l'image des non-jeûneurs arrêtés en Algérie, la loi ne les condamne pas mais les juge, et en appel, la loi l'emporte, tout comme existe un décret en Algérie (datant de 1963) qui interdit aux Algériens de boire de l'alcool mais qui n'est pas appliqué. Ce qui est sûr, c'est qu'aujourd'hui, les condamnés à mort sont pendus et la peine n'est généralement exécutée que contre les gros trafiquants de drogue, les terroristes et les assassins d'enfants. Enfin, Javid Houstan Kian, le soi-disant avocat de Sakineh, censé relayer les informations en provenance d'Iran, n'aurait pas été mandaté par Sakineh ni par son amant et s'est autodésigné comme défenseur de la pauvre femme. Réfugié en France, cet homme s'avère être un membre des Moudjahidine du Peuple, organisation iranienne subversive financée par Israël et les Etats-Unis. Que l'on soit adversaire ou allié de l'Iran, que l'on soit pour ou contre la peine de mort (tout le monde est forcément contre la lapidation), le problème n'est pas là, ce n'est pas la première fois qu'une campagne médiatique contre ce pays est lancée. Les Etats-Unis et Israël, suivis docilement par l'Angleterre et la France,

n'ont jamais caché que tous les moyens étaient bons pour diaboliser la République islamique, voire préparer l'opinion pour une invasion en bonne et due forme.

UNE «AFFAIRE PERSONNELLE»

Loin de l'information, au chapitre du sensationnel, la palme revient bien sûr à Bernard-Henri Lévy, oubliant les principes du droit pour insister sur la torture de cette « chair d'une jeune et belle femme, peut-être aimante, peut-être aimée, et ayant peut-être joui de ce bonheur d'être aimée et d'aimer » (effectivement, elle avait deux amants et a tué son mari). Dans la foulée, le président Sarkozy a déclaré que la condamnée était désormais « sous la responsabilité de la France », pendant que le Premier ministre Fillon offrait son soutien total à Sakineh, « notre soeur à tous », et que l'ex-secrétaire d'Etat aux Droits de l'homme, Rama Yade, déclarait solennellement faire du cas de Sakineh une « affaire personnelle pour la France ». Reste à se poser quelques questions basiques, doit-on défendre une meurtrière ? Et pourquoi l'Arabie Saoudite, alliée des Etats-Unis, de Sarkozy et de Bernard-Henri Lévy, n'a-t-elle jamais fait l'objet de telles campagnes, alors que les pratiques y sont beaucoup plus rétrogrades qu'en Iran, que la charia y est appliquée à l'inverse de l'Iran (loi civile) et que la lapidation pour adultère y est réellement appliquée ? Hasard du calendrier, au même moment, une déficiente mentale vient d'être exécutée aux Etats-Unis, dans l'Etat de Virginie, condamnée pour avoir commandité le meurtre de son mari. No comment. **Chawki Amari**

IRAN Polémique autour de Sakineh

FARIBA HACHTROUDI. Ecrivaine iranienne

La pression ne vient pas de l'Occident mais du peuple iranien



● En Algérie, où il est rare que des voix s'élèvent contre ce qui se passe en Iran, l'affaire Sakineh se résume à une manipulation orchestrée par Bernard Henri-Lévy, juif et pro-israélien, contre l'Iran. Et que tout cela arrange le pouvoir français, opposé à la politique nucléaire d'Ahmadinejad. En tant qu'Iranienne, trouvez-vous l'argument recevable ?

Quand les faits intolérables de la charia deviennent un instrument de pression sur les gouvernements, je m'en félicite. Mais contrairement à ce qu'on croit, la pression ne vient pas de l'Occident, qui n'a jamais aidé personne à se libérer – on l'a vu avec la guerre en Irak. Elle vient d'abord du peuple iranien. Depuis un an, les activistes iraniens n'arrêtent pas de protester, de dénoncer les horreurs, les tortures, les pressions qui ont cours dans les prisons. Une militante qui vient d'être libérée se retrouve quasi paralysée suite aux mauvais traitements qui lui ont été infligés. Cela n'a rien à voir avec Bernard-Henri Lévy ! Peut-être qu'il a des intérêts à défendre Sakineh, mais c'est quelqu'un qui dénonce depuis des années les

atteintes aux droits de l'homme ici et ailleurs et même si je ne suis pas toujours d'accord avec lui, dans ce cas précis, les intérêts convergent, alors pourquoi pas ? Il faut arrêter avec cette paranoïa qui consiste à voir partout le complot du lobby juif ou de la CIA...

● L'autre argument avancé est que la lapidation n'existe pas dans la justice iranienne...

Alors là, pardonnez-moi mais toute une législation existe dans le codé pénal iranien, jusqu'à la taille des pierres ou la façon dont on doit enterrer les condamnés. D'après le décret de loi n°99, les cas d'adultère suivants sont punis par la peine capitale : a. Adultère avec les parents. b. Adultère d'un non musulman avec une musulmane. Remarques : dans les cas cités, jeunes, vieux, mariés et célibataires subissent le même châtement. D'après le décret de loi n°100, les cas d'adultère suivants sont punis de lapidation publique : a. Adultère d'un homme marié. b. Même cas pour la femme. Remarques : l'adultère d'une femme mariée avec un mineur n'est pas châtié par la lapidation. D'après le décret de loi n°101, l'adultère

Sakineh Mohammadi-Ashtiani, l'Iranienne condamnée en 2006 pour adultère et complicité dans le meurtre de son mari, sera bien lapidée. Le chef du pouvoir judiciaire, Mohsen Ejeih, l'a annoncé lundi en conférence de presse. La médiatisation de son affaire en Occident était-elle politiquement orientée ? Ou le cas Sakineh méritait-il une telle mobilisation au nom de la lutte pour les droits de l'homme ? Débat.

d'une vieille femme mariée ou d'un vieillard marié est puni par lapidation, et les inculpés recevront des coups de cravache avant le châtement définitif. L'article 102 précise que la lapidation jusqu'à ce que mort s'ensuive est le châtement pour les adultères. L'homme et la femme adultères sont enterrés dans un trou rempli de sable, le premier jusqu'à la taille, la seconde jusqu'au-dessus des seins, et ils sont lapidés. Décret de loi n°103 : si un homme marié commet l'adultère avant la pénétration (autrement dit, s'il jouit avant la pénétration), il recevra des coups de cravache et sera expulsé pendant un an, la tête rasée. L'article 104 fixe la taille des pierres utilisées : elles ne doivent pas être trop grosses afin de ne pas infliger la mort d'un coup ; elles ne doivent pas être si petites non plus qu'on ne puisse leur donner le nom de pierre. Alinéas (votés à l'Assemblée islamique en novembre 1996, toujours en vigueur) : a. Un mari trompé surprenant sa femme en flagrant délit d'adultère peut tuer le couple fautif sans encourir de poursuites. Ce droit n'est pas reconnu pour la femme dans la même situation. b. Les relations illégitimes n'allant pas jusqu'à l'adultère entre un homme et une femme sont passibles de 99 coups de fouet.

● Mais comment expliquez-vous que personne ne s'en prenne à l'Arabie Saoudite, qui pratique aussi la lapidation, ou qu'une Américaine vient d'être exécutée sans que cela n'émeuve personne ?

Moi, en tant qu'Iranienne, j'ai déjà du pain sur la planche. Aujourd'hui, le militant Arjang Davoodi, en grève de la faim depuis 67 jours, risque de mourir en prison. Je viens d'écrire au secrétaire général des Nations unies pour qu'il fasse pression sur le régime



Née à Téhéran, expatriée en France depuis 1964, Fariba Hachtroudi est archéologue de formation, militante des droits de l'homme (présidente de l'association Mohsen Hachtroudi), journaliste, écrivaine et romancière. Elle a publié plusieurs ouvrages dont *Iran, les rives du Sang* (Prix littéraire des droits de l'homme 2000), *Le Douzième Imam est une femme* (dénonciation «des poisons de l'islamisme»). Son dernier roman, *La Gelée royale*, est paru en août dernier chez Encre d'Orient. «C'est un roman-pamphlet dans lequel je dénonce les dérives de l'Occident, la dictature de l'argent roi et de la marchandisation à tout prix, qui est une dictature moins visible que les dictatures politiques mais aussi dangereuse pour l'avenir de nos enfants.»

afin que cesse la culture du mépris qui est l'ultime «politique» dont abuse le gouvernement de la République islamique envers son peuple et le monde. Que le peuple américain critique son propre gouvernement et ses lois iniques ! Là-bas, on peut sortir dans la rue et manifester. On est dans une démocratie. Ce n'est pas le cas en Iran, où au moindre mot, on est emprisonné, violé ou tué. Ne comparons pas ce qui n'est pas comparable ! **Mel. M.**